

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

n°CD_24_1037 à CD_24_1040
du 05 novembre 2024

Le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réunie le 05 novembre 2024, sous la présidence de Laurent SUAU, Président du Conseil départemental.

Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 h 00.

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BRUN.

Assistaient également à la réunion :

Jérôme	LEGRAND	Directeur Général des Services
Nadège	FAYOL	Directrice Générale Adjointe des Ressources Internes
Véronique	DELMAS	Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale
Emilie	POUZET-ROBERT	Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Sociale
Hervé	ROLIN	Directeur des Routes
Isabelle	DARNAS	Directrice du Développement Éducatif et Culturel
Guillaume	DELORME	Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement
Caroline	GAILLARD	Directrice de la Communication, de la Logistique et de l'Évènementiel
Laurent	POUGET	Directeur des Finances et des Assemblées

Délibérations adoptées le 05 novembre 2024

N° délibération	N° rapport	Désignation des affaires	Vote de la délibération
		Approbation du procès-verbal des débats du 17 septembre 2024	Le PV a été adopté à l'unanimité des voix exprimées avec 2 abstentions
CD_24_1037	300	Autonomie : Candidature à l'expérimentation de la fusion des sections "Soins" et "Dépendance" en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)	Adoptée à la majorité des voix exprimées Vote contre : 7 Abstention : 1
CD_24_1038	500	Agriculture - Abreuvement du cheptel - Projet porté par l'ASL des 3 Bassins versants sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0
CD_24_1039	900	Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM3	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 1
CD_24_1040	901	Budget : Décision modificative budgétaire n° 3	Adoptée à l'unanimité des voix exprimées Vote contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 novembre 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 10h00.

Commission : SOLIDARITES HUMAINES

Objet de la délibération : Autonomie : Candidature à l'expérimentation de la fusion des sections "Soins" et "Dépendance" en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BRUN.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 263-1 à L 263-14 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'article L 1611-4, L 3211-1, L 3212-3 et L 3214-1 et R 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et l'allocation personnalisée d'autonomie ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n°2015-1276 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'article 79 de la loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°300 : "Autonomie : Candidature à l'expérimentation de la fusion des sections "Soins" et "Dépendance" en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 4 novembre 2024 ;

ARTICLE 1

Rappelle que le Département représente, avec l'ARS, l'autorité de tutelle des EHPAD sachant que la répartition des rôles en matière de financement des EHPAD est basée sur la prise en charge par l'ARS de la partie « soins », et par le département de la partie « dépendance » via le versement de l'APA en établissement et que la partie « hébergement » est financée par les usagers et par le Département en tout ou partie pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 2

Indique que cette triple source de financement est complexe et que dans ce contexte, l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 a prévu la possibilité, pour 4 ans à compter du 1er janvier 2025, et pour au plus 20 départements volontaires d'expérimenter la mise en place d'un forfait global unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie.

ARTICLE 3

Précise que la fusion des sections implique pour les Départements volontaires de reverser à l'État ou à la sécurité sociale la somme correspondant au transfert de charge, selon les modalités de calcul des dépenses d'APA suivant :

- détermination d'un niveau moyen de dépenses constaté entre 2022 et 2024 (à titre provisoire sur le triennal 2021-2023 en 2025 puis régularisé sur le triennal 2022-2024 en 2026) ;
- détermination d'un niveau de dépenses d'APA-E recalculé par application d'une valeur théorique de point GIR 2023 établi à 7,17 € du 1er quartile de la distribution des points-GIR départementaux (la régularisation sera également opérée sur base 2024, soit une valeur de 7,34€)

Délibération n°CD_24_1037 du 5 novembre 2024

- détermination, par ces éléments, du niveau de reprise des recettes qui se fera sous deux formes :
 - reprise du concours APA en établissement versé par la CNSA ;
 - reprise sur une recette fiscale dans les proportions suivantes : 70 % figés en valeurs (pas d'évolution dans le temps) et 30 % dynamique (suivant l'évolution normale de la recette).

ARTICLE 4

Donne un avis favorable à cette fusion des sections et à une candidature de la Lozère pour cette expérimentation compte-tenu de l'intérêt de l'expérimentation pour la Lozère :

- en termes de pilotage des EHPAD qui permet une simplification de la tarification pour les établissements tout en maintenant, pour le Département, le pilotage de la section hébergement et son autorité sur les EHPAD ;
- en termes de gains financiers sachant que le gain moyen estimé serait de l'ordre de 20 % pour la Lozère à horizon 2030, gain principalement porté dès l'entrée en vigueur par la reprise des recettes au niveau d'un point GIR de référence largement inférieur à celui de la Lozère (valeur de référence 2024 de 7,34 pour une valeur de 8,40 en 2024 sur la Lozère).

ARTICLE 5

Autorise la signature de tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette expérimentation.

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU

**Délibération n°CD_24_1037 du 5 novembre 2024 – Vote : Adopté à la majorité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 3

Non-participation(s) sur le rapport : 0

avec sortie de séance ou par pouvoir

Abstention (s) : 1 voix M. Rémi ANDRE.

Vote(s) contre : 7 voix M. Robert AIGOIN, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, M. Didier COUDERC, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, Mme Johanne TRIOULIER.

Votes pour : 18 voix

Rapport n°300 "Autonomie : Candidature à l'expérimentation de la fusion des sections "Soins" et "Dépendance" en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)" en annexe à la délibération

Le département est un acteur majeur de l'accompagnement des personnes âgées qu'elles soient à domicile ou en établissement. Il représente ainsi, avec l'ARS, l'autorité de tutelle des EHPAD, et il fixe, pour les EHPAD habilités à l'aide sociale, le prix de journée facturé à l'usager. La répartition des rôles en matière de financement des EHPAD est basée sur la prise en charge par l'ARS de la partie « soins », et par le département de la partie « dépendance » via le versement de l'APA en établissement. La partie « hébergement » est financée par les usagers et par le département en tout ou partie pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Cette triple source de financement est complexe. Depuis la crise du COVID, de nombreuses voix s'élèvent pour une réforme de la tarification des EHPAD. Ainsi, un rapport sur le reste à charge en EHPAD de Madame Pires-Beaune, remis à la première ministre à l'été 2023, plaide pour une réforme du système dans son ensemble. A cette occasion, la mission a réalisé une enquête auprès de 1500 EHPAD, pour laquelle plus de 75 % des répondants se sont prononcés en faveur d'une fusion des sections « soins » et « dépendance ».

Le 25 septembre dernier, une nouvelle alerte sur la situation des EHPAD était faite à l'occasion de la remise d'un rapport d'information de la commission des affaires sociales du Sénat intitulé « Ehpads : un modèle à reconstruire » .

1/ Cadre de l'expérimentation

L'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 prévoit la possibilité pour 4 ans à compter du 1er janvier 2025 et pour au plus 20 départements volontaires d'expérimenter la mise en place d'un forfait global unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie. Il est prévu la remise d'un rapport 6 mois avant le terme de l'expérimentation afin de dresser le bilan de l'expérimentation et d'évaluer les conditions de sa généralisation et de sa pérennisation.

L'ensemble de ces éléments de cadrage seront revus et mis à jour dans le PLFSS 2025 actuellement en cours de discussion.

La fusion des sections implique pour les départements volontaires de reverser à l'Etat ou à la sécurité sociale la somme correspondant au transfert de charge, selon les modalités de calcul des dépenses d'APA suivant :

- détermination d'un niveau moyen de dépenses constaté entre 2022 et 2024 (à titre provisoire sur le triennal 2021-2023 en 2025 puis régularisé sur le triennal 2022-2024 en 2026).
- détermination d'un niveau de dépenses d'APA-E recalculé par application d'une valeur théorique de point GIR 2023 établi à 7,17 € du 1er quartile de la distribution des points-GIR départementaux (la régularisation sera également opérée sur base 2024, soit une valeur de 7,34€).

Ces éléments détermineront le niveau de reprise des recettes qui se fera sous deux formes :

- reprise du concours APA en établissement versé par la CNSA ;
- reprise sur une recette fiscale dans les proportions suivantes : 70 % figés en valeurs (pas d'évolution dans le temps) et 30 % dynamique (suivant l'évolution normale de la recette). Cette recette fiscale dynamique devait initialement être la TVA mais des nombreux effets de bord ont été identifiés ; il est désormais envisagé par la DGCS que cette recette fiscale dynamique soit assise sur la Taxe Complémentaire sur les conventions d'assurance.

2/ Intérêt de l'expérimentation pour la Lozère

En termes de pilotage des EHPAD, cette fusion a du sens :

- Elle permet une simplification de la tarification et s'inscrit dans le sens de l'histoire, avec un modèle actuel de tarification à bout de souffle, technocratique, illisible et inefficace.
- La construction budgétaire des 3 sections est aujourd'hui source de difficulté pour les EHPAD eux-mêmes : le calcul des dépenses et recettes afférentes aux 3 sections « soins », « dépendance » et « hébergement » répondent à des règles de calcul différentes et nécessitent l'application de clefs de répartition financière qui rendent l'exercice de l'élaboration budgétaire particulièrement compliqué. La multiplicité des variables de calcul de même que la technicité de ces éléments sont source d'erreur pour les gestionnaires, a fortiori dans un contexte de difficultés structurelles pour les EHPAD.
- Le maintien de la section dépendance ne présente pas d'intérêt stratégique au regard de sa volumétrie (15% du budget total des EHPAD). La complexité de son mode de calcul entraîne des difficultés de prévision pour les EHPAD d'une part, et rend illisible les efforts consentis par le Département d'autre part, sans réelle connexion avec la valeur du point GIR, votée annuellement par l'assemblée délibérante. Le point GIR lozérien établi en 2024 se situe en effet dans les valeurs les plus hautes au niveau national.
- La fusion des sections soin et dépendance ne départit pas le département du pilotage de la section hébergement et de son autorité sur les EHPAD, qu'il importe au département de conserver, compte-tenu des enjeux du secteur médico-social pour le territoire.

En termes de gains financiers, les simulations de la fusion des sections issues des données communiquées par le ministère démontrent un impact favorable pour le Département. Le gain moyen serait de l'ordre de 20 % pour la Lozère à horizon 2030, gain principalement porté dès l'entrée en vigueur par la reprise des recettes au niveau d'un point GIR de référence largement inférieur à celui de la Lozère (valeur de référence 2024 de 7,34 pour une valeur de 8,40 en 2024 sur la Lozère).

Dans ce contexte, et compte tenu du niveau de notre point GIR, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable à cette fusion des sections et à une candidature de la Lozère pour cette expérimentation,
- d'autoriser la signature de tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette expérimentation.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 novembre 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 10h00.

Commission : ECONOMIE CIRCULAIRE, AGRICULTURE ET ACCOMPAGNEMENT DES FILIERES

Objet de la délibération : Agriculture - Abreuvement du cheptel - Projet porté par l'ASL des 3 Bassins versants sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet

Présents : M. Robert AIGOIN, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Dominique DELMAS, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Guylène PANTEL, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) : Mme Françoise AMARGER-BRAJON.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BRUN.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

Délibération n°CD_24_1038 du 5 novembre 2024

VU les articles L 1111-9, L 1611-4, L 3211-1 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Programme de développement rural (PDR) FEADER 2014-2020 et la délibération n°CD_20_1045 du 18 décembre 2020 approuvant l'avenant à la convention relative à la gestion financière des cofinancements des aides FEADER ;

VU les articles L 1111-9, L 1611-4, L 3211-1 et L 3212-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_22_1007 du 14 février 2022 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_23_1004 du 20 mars 2023 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU la délibération n°CD_23_1056 du 18 décembre 2023 approuvant la politique départementale et budget 2024 « agriculture, alimentation durable, foncier » et la délibération n°CD_24_1014 du 25 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°500 : "Agriculture - Abreuvement du cheptel - Projet porté par l'ASL des 3 Bassins versants sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 4 novembre 2024 ;

ARTICLE 1

Rappelle que la Commune de Mont-Lozère et Goulet, associée à un groupe d'éleveurs et de propriétaires fonciers, porte une réflexion sur un projet de rénovation et de développement de réseaux d'abreuvement collectifs depuis plusieurs années visant à démontrer l'intérêt de rénover et développer deux réseaux d'abreuvement collectifs existants et d'en créer deux nouveaux pour limiter la tension sur les réseaux d'eau potable (limiter les transports de tonnes à eau notamment), et limiter les fuites et gaspillages sur le réseau existant.

ARTICLE 2

Indique que pour mener à bien ce projet, en 2021, une Association Syndicale Libre « les 3 bassins versants » regroupant des propriétaires fonciers, la collectivité et des exploitants agricoles a été créée.

ARTICLE 3

Précise que l'Agence de l'eau Adour-Garonne pose les bases d'un financement potentiel qui porterait uniquement sur une partie des investissements projetés, à savoir les cuves de stockage, les abreuvoirs à niveau constant, les travaux de préservation des milieux aquatiques et la reprise des bacs sur le secteur de Belvezet, représentant environ 150 000 à 180 000 € et pouvant être financés par l'Agence de l'eau à hauteur de 80 %.

ARTICLE 4

Approuve le principe d'une intervention du Département en soutien aux travaux de réalisation et de modernisation des réseaux d'abreuvement réalisés sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet sous réserve d'une intervention conjointe de la Région Occitanie, sur la base du plan de financement suivant :

Station de pompage	23 000 €	Région	A déterminer
Réseau d'eau	446 650 €	Département	209 788 €
Maîtrise d'œuvre	36 585 €	État	200 000 €
Étude complémentaire AGE	6 000 €	Autofinancement	102 447 €
TOTAL	512 235 €	TOTAL	512 235 €

ARTICLE 5

Demande à la Région Occitanie une intervention en ce sens, en qualité de collectivité chef de file en la matière, afin de sécuriser le cadre légal au financement départemental étant précisé que la participation du Département de la Lozère sera défalquée celle de la Région Occitanie.

ARTICLE 6

Précise que le vote d'affectation sera proposé à l'Assemblée départementale ou à la commission permanente en 2025, au regard de la position régionale.

ARTICLE 7

Délègue à la commission permanente le suivi de ce dossier.

ARTICLE 8

Autorise la signature de l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil départemental
Laurent SUAU

**Délibération n°CD_24_1038 du 5 novembre 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées**

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 3

Non-participation(s) sur le rapport : 0

avec sortie de séance ou par pouvoir

Abstention (s) : 0 voix

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 25 voix

Rapport n°500 "Agriculture - Abreuvement du cheptel - Projet porté par l'ASL des 3 Bassins versants sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet" en annexe à la délibération

La Commune de Mont-Lozère et Goulet, associée à un groupe d'éleveurs et de propriétaires fonciers, porte une réflexion sur un projet de rénovation et de développement de réseaux d'abreuvement collectifs depuis plusieurs années. Une étude financée dans le cadre de l'appel à projet 16.7 (Terra Rural) du FEADER 2014/2020, co-financée par le Département, a permis de poser les bases du projet, d'en mesurer les enjeux et de proposer des premiers chiffrages au regard des besoins en eau exprimés par les éleveurs concernés.

L'objectif de cette étude était de démontrer l'intérêt de rénover et développer deux réseaux d'abreuvement collectifs existants et d'en créer deux nouveaux pour limiter la tension sur les réseaux d'eau potable (limiter les transports de tonnes à eau notamment), et limiter les fuites et gaspillages sur le réseau existant. Ainsi, le projet concerne la création de 2 réseaux sur le village du Bleynard et de Cheyroux (environ 2 000 m³ d'eau consommée de mai à novembre) et la modernisation et le développement de 2 réseaux existants sur Belvezet (réseau ancien qui présente de nombreuses fuites) et les Sagnes (réseau qui ne permet pas de répondre aux besoins sur les mois de septembre / octobre).

En 2021, une Association Syndicale Libre « les 3 bassins versants » regroupant des propriétaires fonciers, la collectivité et des exploitants agricoles a été créée.

Cette structure recherche depuis lors des financements auprès de l'ensemble des financeurs potentiels.

Aujourd'hui l'Agence de l'eau Adour Garonne pose les bases d'un financement potentiel qui s'inscrit d'une part dans le cadre des mesures liées à la réponse à la crise agricole exprimée début 2024 et l'orientation de crédits par le gouvernement sur le Plan Eau, et d'autre part dans la continuité de son soutien aux investissements pour la récupération des eaux de toitures des bâtiments d'élevage sur le Causse Méjean à des fins de soulagement du réseau AEP et de sécurisation des élevages en matière d'abreuvement.

Ce financement porterait uniquement sur une partie des investissements projetés, à savoir les cuves de stockage, les abreuvoirs à niveau constant, les travaux de préservation des milieux aquatiques et la reprise des bacs sur le secteur de Belvezet. Ces travaux représentent environ 150 000 à 180 000 €. Ils pourraient être financés par l'Agence de l'eau à hauteur de 80 %.

Au total, le projet est estimé à 658 335 € avec un plan de financement qui est scindé entre les dépenses qui seront financées par l'Agence de l'eau, et celles sur lesquelles l'État, la Région et le Département seraient appelés.

Pour ce qui concerne le Département, le plan de financement serait donc le suivant :

Station de pompage	23 000 €	Région	A déterminer
Réseau d'eau	446 650 €	Département	209 788 €
Maîtrise d'œuvre	36 585 €	État	200 000 €
Étude complémentaire AGE	6 000 €	Autofinancement	102 447 €
TOTAL	512 235 €	TOTAL	512 235 €

Par ailleurs, le montant de la dépense dévolue à l'Agence de l'eau est de 146 100 € qu'elle est appelée à financer à hauteur de 118 080 €.

S'agissant des crédits de l'État, un dossier a été déposé au titre du FNADT, et le projet a été inscrit dans le cadre du CRTE de l'Association Terres de vie en Lozère afin de pouvoir éventuellement émarger à de la DETR.

La Région Occitanie ne s'est pas prononcée à ce jour en faveur d'un financement, en l'absence de dispositifs clairement dédiés à ce type de projets.

Le Département ne peut intervenir dans un cadre juridique sécurisé sans l'intervention de la collectivité régionale, chef de file en la matière, en soutien des filières agricoles.

Délibération n°CD_24_1038 du 5 novembre 2024

En attente de la prise de décision sur le niveau d'intervention de la Région Occitanie, le Département sécurise ce dossier. De la participation du Département sera défalquée celle de la Région Occitanie.

Devant l'importance de ce dossier dans un contexte de changement climatique, il paraît primordial que la Région puisse apporter son soutien financier.

Il est proposé que le Département s'inscrive dans la démarche de soutien de ce projet, sous réserve de l'intervention de la Région cheffe de file en matière d'aide économique et en particulier sur le volet agricole. Je vous propose donc d'émettre un avis de principe favorable à une intervention du Département pour le financement de ces réseaux d'abreuvement sous réserve d'une intervention conjointe de la Région Occitanie. Le vote d'affectation sera proposé à l'Assemblée départementale ou à la Commission permanente en 2025, au regard de la position régionale.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver le principe d'une intervention du Département en soutien aux travaux de réalisation et de modernisation des réseaux d'abreuvement réalisés sur la commune de Mont-Lozère-et-Goulet sous réserve d'une intervention conjointe de la Région Occitanie,
- de solliciter la Région Occitanie pour une intervention en ce sens, donnant un cadre légal au financement départemental,
- de déléguer à la commission permanente le suivi de ce dossier,
- d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 novembre 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 10h00.

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet de la délibération : Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM3

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Eve BREZET, M. Jean-Louis BRUN, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, Mme Guylène PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAU.

Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) : Mme Dominique DELMAS.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Mme Guylène PANTEL, M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON, Mme Johanne TRIOULIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BRUN.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L 3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_23_1041 du 22 novembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD_24_1024 du 25 juin 2024 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

VU la délibération n°CD_24_1009 du 5 avril 2024 approuvant la DM 1 et la délibération n°CD_24_1025 du 25 juin 2024 approuvant la DM 2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°900 : "Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM3", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 4 novembre 2024 ;

ARTICLE 1

Prend acte que les modifications/rephasages des crédits des autorisations de programmes (AP), concernent les seuls ajustements des crédits 2024 en réponse aux besoins jusqu'au terme de l'exercice 2024, puisqu'en raison de la construction du budget 2025 en mode standard (vote par nature et imputation réglementaire des AP), toutes les autorisations de programmes seront clôturées pour être reconstruites selon les nouvelles règles en reprenant les engagements antérieurs pris.

ARTICLE 2

Valide les mouvements proposés sur les autorisations de programmes à - 1 180 117,07 €, tels que détaillés en annexe, qui ramènent le volume total de crédits disponibles sur AP à 166 929 327 €, comme suit :

Millésimes	Total crédits sur AP avant DM3	Mouvements de la DM3	Total crédits sur AP après DM3
2017	3 070 065,00 €	-79 332,00 €	2 990 733,00 €
2018	7 729 508,34 €	-272 926,07 €	7 456 582,27 €
2019	444 143,68 €	0,00 €	444 143,68 €
2020	247 730,07 €	-28 970,00 €	218 760,07 €
2021	17 914 740,68 €	-177 138,80 €	17 737 601,88 €
2022	61 348 545,48 €	-285 089,80 €	61 063 455,68 €
2023	44 649 012,82 €	-83 152,40 €	44 565 860,42 €
2024	32 705 698,00 €	-253 508,00 €	32 452 190,00 €
TOTAL	168 109 444,07 €	-1 180 117,07 €	166 929 327,00 €

ARTICLE 3

Prend acte que le montant du solde des autorisations de programmes, à la suite de ces mouvements, porte les besoins en crédits de paiement au budget 2024 comme suit :

Millésimes	Reste à payer sur autorisations de programmes	2024	2025	2026	2027 et plus
2017	2 990 733,00 €	939 224,00 €	553 874,00 €	421 767,00 €	1 075 868,00 €
2018	7 456 582,27 €	2 397 890,40 €	1 900 051,37 €	3 158 640,50 €	0,00 €
2019	444 143,68 €	344 075,68 €	100 068,00 €	0,00 €	0,00 €
2020	218 760,07 €	107 054,07 €	111 706,00 €	0,00 €	0,00 €
2021	17 737 601,88 €	6 828 701,79 €	7 314 965,30 €	3 593 934,79 €	0,00 €
2022	61 063 455,68 €	12 027 196,57 €	10 504 810,09 €	17 990 814,45 €	20 540 634,57 €
2023	44 565 860,42 €	8 066 345,09 €	17 503 334,03 €	10 189 726,90 €	8 806 454,40 €
2024	32 452 190,00 €	11 541 029,00 €	7 992 084,77 €	6 658 004,15 €	6 261 072,08 €
TOTAL	166 929 327,00 €	42 251 516,60 €	45 980 893,56 €	42 012 887,79 €	36 684 029,05 €

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



Délibération n°CD_24_1039 du 5 novembre 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 3

Non-participation(s) sur le rapport : 0

avec sortie de séance ou par pouvoir

Abstention (s) : 1 voix *Mme Sophie PANTEL.*

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 24 voix

Rapport n°900 "Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM3" en annexe à la délibération

Préalablement au vote de la décision modificative n° 3, il convient de procéder aux modifications/rephasages des crédits des autorisations de programmes, **mouvements qui concernent les seuls ajustements des crédits 2024 en réponse aux besoins jusqu'au terme de l'exercice 2024.**

En effet, en préparation de la construction du budget 2025 en mode standard (vote par nature et imputation règlementaire des AP), toutes les autorisations de programmes seront clôturées pour être reconstruites selon les nouvelles règles en reprenant les engagements antérieurs pris.

Les mouvements proposés de cette DM3 - 1 180 117,07 € ramènent le volume total de crédits disponibles sur AP à 166 929 327 €.

Concernant les crédits 2024, au regard de l'avancement des opérations :

- 2 304 366 € ne seront pas consommés sur l'exercice et sont donc soustraits des AP Bâtiments (- 1 719 100 €), Subventions Patrimoine/Collèges (- 335 266 €), Informatique (- 250 000 €). Les crédits seront rephasés dans la future construction des AP.
- 1 273 800 € de crédits 2025 viennent abonder les AP Routes + 1 250 000 € et Archives + 23 800 €.

Depuis le vote du BP 2024 les crédits sur AP ont connu les évolutions suivantes :

Volume global (Cf. tableau I)

BP :	167 091 232,11 €
DM 1 :	170 864 677,59 € soit + 3 773 445,48 € reports 2023
DM 2 :	168 109 444,07 € soit - 2 755 233,52 €
DM 3 :	166 929 327 € soit - 1 180 117,07 €

Crédits 2024 (Cf. tableau II)

BP :	41 940 000 €
DM 1 :	45 713 445,48 € soit + 3 773 445,48 € reports 2023
DM 2 :	43 282 082,60 € soit - 2 431 362,88 €
DM 3 :	42 251 516,60 € soit - 1 030 566 €

Les mouvements affectant les autorisations de programmes sont présentés en annexes par :

- I - Millésimes d'autorisations de programmes,
- II - Autorisations de programmes,
- III - Directions / Services.



Dans le cadre de la DM3, je vous propose les modifications suivantes :

Nota : Les phasages 2025 et + apparaissent à titre indicatif. Ils seront repris dans la nouvelle construction des AP.

I - Mouvements sur les millésimes d'AP

Millésimes	Total crédits sur AP avant DM3	Mouvements de la DM3	Total crédits sur AP après DM3
2017	3 070 065,00 €	-79 332,00 €	2 990 733,00 €
2018	7 729 508,34 €	-272 926,07 €	7 456 582,27 €
2019	444 143,68 €	0,00 €	444 143,68 €
2020	247 730,07 €	-28 970,00 €	218 760,07 €
2021	17 914 740,68 €	-177 138,80 €	17 737 601,88 €
2022	61 348 545,48 €	-285 089,80 €	61 063 455,68 €
2023	44 649 012,82 €	-83 152,40 €	44 565 860,42 €
2024	32 705 698,00 €	-253 508,00 €	32 452 190,00 €
TOTAL	168 109 444,07 €	-1 180 117,07 €	166 929 327,00 €

Volume des crédits sur AP et ventilation par année

Bilan	Reste à payer sur autorisations de programmes	2024	2025	2026	2027 et plus
AP avant DM3	168 109 444,07 €	43 282 082,60 €	55 132 457,04 €	37 991 568,32 €	31 703 336,11 €
Mouvements DM3	-1 180 117,07 €	-1 030 566,00 €	-9 151 563,48 €	4 021 319,47 €	4 980 692,94 €
AP après DM3	166 929 327,00 €	42 251 516,60 €	45 980 893,56 €	42 012 887,79 €	36 684 029,05 €

Ventilation des crédits de paiement millésimes/années

Millésimes	Reste à payer sur autorisations de programmes	2024	2025	2026	2027 et plus
2017	2 990 733,00 €	939 224,00 €	553 874,00 €	421 767,00 €	1 075 868,00 €
2018	7 456 582,27 €	2 397 890,40 €	1 900 051,37 €	3 158 640,50 €	0,00 €
2019	444 143,68 €	344 075,68 €	100 068,00 €	0,00 €	0,00 €
2020	218 760,07 €	107 054,07 €	111 706,00 €	0,00 €	0,00 €
2021	17 737 601,88 €	6 828 701,79 €	7 314 965,30 €	3 593 934,79 €	0,00 €
2022	61 063 455,68 €	12 027 196,57 €	10 504 810,09 €	17 990 814,45 €	20 540 634,57 €
2023	44 565 860,42 €	8 066 345,09 €	17 503 334,03 €	10 189 726,90 €	8 806 454,40 €
2024	32 452 190,00 €	11 541 029,00 €	7 992 084,77 €	6 658 004,15 €	6 261 072,08 €
TOTAL	166 929 327,00 €	42 251 516,60 €	45 980 893,56 €	42 012 887,79 €	36 684 029,05 €

Vous trouverez ci-joint le détail des crédits par autorisations de programmes, avant et après le vote de la décision modificative n° 3 de 2024, ainsi que leurs phasages respectifs.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 5 novembre 2024

Le quorum ayant été constaté après appel nominal, le Conseil départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert à 10h00.

Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES

Objet de la délibération : Budget : Décision modificative budgétaire n° 3

Présents : M. Robert AIGOIN, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, M. Rémi ANDRE, M. Alain ASTRUC, M. Denis BERTRAND, Mme Régine BOURGADE, Mme Eve BREZET, Mme Séverine CORNUT, M. Didier COUDERC, Mme Valérie FABRE, M. Gilbert FONTUGNE, M. Francis GIBERT, Mme Christine HUGON, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL, M. Jean-Paul POURQUIER, Mme Valérie REBOIS-CHEMIN, M. François ROBIN, M. Patrice SAINT-LEGER, M. Laurent SUAOU.

Absent(s) (sans pouvoir ou pouvoir donné à un non-participant) : Mme Patricia BREMOND, M. Jean-Louis BRUN, Mme Dominique DELMAS, Mme Guylène PANTEL, Mme Johanne TRIOULIER.

Absent(s) ayant donné pouvoir : M. Michel THEROND ayant donné pouvoir à Mme Christine HUGON.

Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir) :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD_23_1041 du 22 novembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département ;

VU la délibération n°CD_24_1024 du 25 juin 2024 approuvant les autorisations de programmes 2024 et antérieures ;

VU la délibération n°CD_23_1071 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 ;

VU la délibération n°CD_24_1009 du 5 avril 2024 approuvant la DM 1 et la délibération n°CD_24_1025 du 25 juin 2024 approuvant la DM 2 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°901 : "Budget : Décision modificative budgétaire n° 3", joint en annexe à la délibération et soumis à l'examen du Conseil départemental ;

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :

VU l'avis de la commission, réunie en formation plénière, le 4 novembre 2024 ;

VU la précision apportée en séance relative aux chapitres 934 et 9344 ;

ARTICLE 1

Prend acte qu'en raison de la construction du budget 2025 en mode standard (vote par nature et imputation réglementaire des AP), toutes les autorisations de programmes seront clôturées pour être reconstruites selon les nouvelles règles en reprenant les engagements antérieurs pris.

ARTICLE 2

Vote, la décision modificative n°3 au budget primitif 2024 du budget principal, par fonction au niveau du chapitre et par nature des budgets annexes, telle que présentée en annexe et qui se traduit comme suit :

- pour le budget principal :

- Section d'investissement : - 969 K€ soit -1,31 % comparé au total des crédits votés au budget primitif et lors des décisions modificatives n°1 et n°2 :

	INVESTISSEMENT					
	DÉPENSES K€			RECETTES K€		
	Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total
BP	48 310	6 800	55 110	30 510	24 600	56 293
DM1	3 773	0	3 773	3 773	0	3 773
DM2	21 804	0	21 804	21 804	0	21 804
DM3	-969	0	-969	-969	0	-969
TOTAL	72 918	6 800	79 718	55 118	24 600	79 718

- Section de fonctionnement : + 1 834 K€ représentant une hausse de + 1,43 % comparé au total des crédits votés au budget primitif et lors de la décision modificative n°2 :

	FONCTIONNEMENT					
	DÉPENSES K€			RECETTES K€		
	Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total
BP	123 420	24 300	147 720	141 220	6 500	147 720
DM2	4 636	0	4 636	4 636	0	4 636
DM3	1 834	0	1 834	1 834	0	1 834
TOTAL	129 890	24 300	154 190	147 690	6 500	154 190

- pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses (section de fonctionnement)

- en dépenses : augmentation de 152 000 € afin de faire face à l'achat significatif de réactifs et autres consommables pharmaceutiques en raison de la crise sanitaire bovine (MHE) et ovine (FCO) impose et de la prise en compte d'une régularisation EDF sur consommation réelle et l'inflation sur le combustible ;
- en recettes : le solde du premier versement de la compensation Etat dans le cadre du mandat de Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) complété d'une subvention du budget principal. à hauteur de 127 635 €.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Electricité	37 000 €	Compensation Etat SIEG	24 365 €
Combustibles	10 000 €	Subvention budget principal	127 635 €
Produits pharmaceutiques	105 000 €		
Total	152 000 €	Total	152 000 €

- pour le budget annexe de l'aire de la Lozère (section de fonctionnement et d'investissement) :

- en dépenses : augmentation de 26 850 € afin de faire face à une régularisation EDF sur consommation réelle, au règlement de la redevance domaniale assise sur les chiffres d'affaires 2023 de la cafétéria et de la maison de produits et à l'ajustement de la dotation aux amortissements ;
- en recettes : une subvention du budget principal. à hauteur de 26 850 € et l'ajustement de la dotation aux amortissements.

Délibération n°CD_24_1040 du 5 novembre 2024

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Electricité	15 000 €	Subvention budget principal	26 850 €
Redevance domaniale	1 850 €		
Amortissements	10 000 €		
Total	26 850 €	Total	26 850 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
	/	Amortissements :	10 000 €

- pour le budget annexe du domaine de Boissets (section de fonctionnement):

- en dépenses : réduction de 30 000 € au regard de l'exécution budgétaire du mois d'octobre ;
- en recettes : réduction de la subvention du budget principal.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Electricité	- 3 000 €	Subvention budget principal	- 30 000 €
Entretien, assurance	- 9 700 €		
Alimentation (régie)	- 17 300 €		
Total	- 30 000 €	Total	- 30 000 €

Le Président du Conseil départemental

Laurent SUAU



Délibération n°CD_24_1040 du 5 novembre 2024 – Vote : Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAU

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 1

Non-participation(s) sur le rapport : 0

avec sortie de séance ou par pouvoir

Abstention (s) : 0 voix

Vote(s) contre : 0 voix

Votes pour : 21 voix

Rapport n°901 "Budget : Décision modificative budgétaire n° 3" en annexe à la délibération

La décision modificative n° 3 concerne l'ensemble des budgets de la collectivité, budget principal et budgets annexes.

Tant pour l'investissement que pour le fonctionnement, elle a pour objet l'ajustement des crédits jusqu'au terme de l'exercice.

Selon les directions, elle fait apparaître le besoin de crédits complémentaires ou à l'inverse la restitution de crédits. Egalement, des mouvements de crédits neutres interviennent entre chapitres budgétaires (Cf. tableaux en annexes).

Il est rappelé qu'en préparation de la construction du prochain budget en mode standard (vote par nature et imputation réglementaire des autorisations de programmes), toutes les autorisations de programmes seront clôturées en fin d'exercice 2024 pour être reconstruites selon le nouveau régime en intégrant les engagements existants.

Les mouvements de cette 3^{ème} décision modificative sont présentés ci-après dans le détail.

BUDGET PRINCIPAL

I – INVESTISSEMENT

La section d'investissement est diminuée de – 969 148,00 €.

A – Dépenses

Les mouvements des dépenses se présentent comme suit :

<u>Crédits sur autorisations de programmes :</u>	- 1 030 566,00€
- Routes : prise en compte de l'avancement des chantiers	+ 1 250 000,00 €
- Informatique et Numérique : reports de projets	- 250 000,00 €
- Bâtiments :	- 1 719 100,00 €

Les enveloppes budgétaires des AP suivantes sont ajustées à l'avancement des projets :

• Acquisitions foncières : MDS St Chély (+2 K€), CT Villefort (-10 K€), stations Mont-Lozère (-346 K€)	- 354 000,00 €
• Bâtiments institutionnels : Annexe Archives (-150 K€), Centre de conservation et d'études de Lanuéjols (-40 K€), Centre d'Interprétation des Bondons (-150 K€), Hôtel du Département (-100 K€)	- 440 000,00 €
• Bâtiments routes : CT Châteauneuf de Randon (-22 K€), CT Chanac (-150 K€), Parc technique (-260 K€)	- 432 000,00 €
• Rénovation énergétique : collèges (-280 K€), CT (-140 K€), MDS (+20 K€)	- 400 000,00 €
• Restauration du patrimoine : Château St Alban sur Limagnole (-35 K€), Hôtel La Poste Florac (-58,1 K€)	- 93 100,00 €
- Archives : achat complémentaire de boîtes pour le déménagement dans les nouveaux locaux du bâtiment annexe	+ 23 800,00 €
- Développement Educatif et Culturel :	- 335 266,00 €
Subventions collèges équipement matériel / mobilier	- 105 466,00 €
Subventions projets patrimoine	- 229 800,00 €

Crédits hors autorisations de programmes :	+ 61 418,00 €
Annulation participation Préfecture pour les travaux de la salle des fêtes (Cf. délibération n° 24_257 du 17 juillet 2024)	95 418,00 €
Travaux bâtiment Polen	- 34 000,00 €

B – Recettes

Les recettes sont ajustées comme suit :

Recettes réelles :	- 969 148,00 €
• Subventions 2024 notifiées :	1 894 257,00 €
◦ DSIL MDS Langogne	402 807,00 €
◦ DSIL CT Chanac	867 500,00 €
◦ DSIL Opération massifiée économie d'énergie	373 950,00 €
◦ Fonds vert Collège Langogne	250 000,00 €
• FCTVA	76 495,00 €
• MDPH : remboursement dépenses informatiques 2022/2023	60 100,00 €
• Recours à l'emprunt	- 3 000 000,00 €

II – FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est augmentée de + 1 833 954,00 €.

Dépenses réelles :	1 833 954,00 €
- Solidarité Sociale : revalorisation salariale pour les établissements et services intervenant auprès des personnes âgées et personnes handicapées compensée par une recette équivalente (article 43 de la loi 2021-1754 du 23/12/2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022)	1 263 760,00 €
- Bâtiments :	202 000,00 €
• Electricité	233 000,00 €
• Taxe foncière POLEN	9 000,00 €
• Combustibles	- 40 000,00 €
- Transports : nouveaux marchés transports élèves en situation de handicap	65 000,00 €
- Informatique : extension de sauvegarde sur Cloud	50 000,00 €
- Finances	556 784,53 €
• Intérêt ligne de trésorerie	40 000,00 €
• Enveloppe de réserve (imprévus)	478 432,53 €
• Subvention budget annexe Laboratoire d'analyses	127 635,00 €
• Subvention budget annexe Aire de la Lozère	26 850,00 €
• Subvention budget annexe Domaine de Boissets	- 30 000,00 €
• Reversement fonds péréquation DMTO	- 86 133,00 €
Des crédits sont également rendus par les Directions :	- 303 590,53 €

Délibération n°CD_24_1040 du 5 novembre 2024

- **Solidarité territoriale** : PAT/ Culture / Environnement - 202 607,75 €
- **Moyens généraux** : entretien bâtiments, assurances - 50 982,78 €
- **Numérique** : report à 2025 du marché de maintenance des pylônes - 50 000,00 €

Recettes réelles : **1 833 954,00 €**

- Dotation CNSA – article 43 PLFSS 2022 : revalorisation salariale établissements et services auprès des personnes âgées et personnes handicapées 1 263 760,00 €
- Frais de gestion TFPB – dispositif péréqué 431 737,00 €
- Taxe sur les conventions d'assurances 800 000,00 €
- Fonds national péréquation DMTO - 661 543,00 €

RÉCAPITULATIF

Section d'investissement : - 969 K€ (-1,31 % comparé au total des crédits BP/DM1/DM2)

INVESTISSEMENT						
	Dépenses en K€			Recettes en K€		
	Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total
BP	48 310	6 800	55 110	30 510	24 600	56 293
DM1 - Reports	3 773	0	3 773	3 773	0	3 773
DM2	21 804	0	21 804	21 804	0	21 804
DM3	-969	0	-969	-969	0	-969
TOTAL	72 918	6 800	79 718	55 118	24 600	79 718

Section de fonctionnement : 1 834 K€ (+1,43 % comparé au total des crédits BP/DM2)

FONCTIONNEMENT						
	Dépenses en K€			Recettes en K€		
	Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total
BP	123 420	24 300	147 720	141 220	6 500	147 720
DM2	4 636	0	4 636	4 636	0	4 636
DM3	1 834	0	1 834	1 834	0	1 834
TOTAL	129 890	24 300	154 190	147 690	6 500	154 190

BUDGETS ANNEXES

1 - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

La crise sanitaire bovine (MHE) et ovine (FCO) impose l'achat significatif de réactifs et autres consommables pharmaceutiques. Les postes énergie et combustible sont abondés pour la prise en compte d'une régularisation EDF sur consommation réelle et l'inflation sur le combustible.

Le financement est apporté par le solde du premier versement de la compensation Etat dans le cadre du mandat de Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) complété d'une subvention du budget principal.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Electricité	37 000 €	Compensation Etat SIEG	24 365 €
Combustibles	10 000 €	Subvention budget principal	127 635 €
Produits pharmaceutiques	105 000 €		
Total	152 000 €	Total	152 000 €

2 - AIRE DE LA LOZÈRE

La ligne électricité est complétée suite à la régularisation EDF sur consommation réelle. Un complément de 1 850 € est nécessaire pour le règlement de la redevance domaniale assise sur les chiffres d'affaires 2023 de la cafétéria et de la maison de produits.

La dotation aux amortissements est ajustée sur la base de l'amortissement des biens au prorata temporis induisant une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Un complément de subvention du budget principal assure l'équilibre budgétaire.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Electricité	15 000 €	Subvention budget principal	26 850 €
Redevance domaniale	1 850 €		
Amortissements	10 000 €		
Total	26 850 €	Total	26 850 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
	/	Amortissements :	10 000 €

3 - DOMAINE DE BOISSETS

Au regard de l'exécution budgétaire du mois d'octobre, 30 000 € sont rendus sur les crédits de fonctionnement réduisant à équivalence de montant la subvention du budget principal.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Electricité	- 3 000 €	Subvention budget principal	- 30 000 €
Entretien, assurance	- 9 700 €		
Alimentation (régie)	- 17 300 €		
Total	- 30 000 €	Total	- 30 000 €

Telles sont les données de ce projet de décision modificative n° 3 sur lequel je vous demande de bien vouloir vous prononcer.



**BUDGET PRINCIPAL -
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM PAR FONCTIONNEMENT**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 048-224800011-20241105-CD_24_1040-DE

Investissement

Chapitre	Total budgétaire avant DM	Propositions DM	Total budgétaire après DM
001 SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	24 354 939,43		24 354 939,43
900 SERVICES GENERAUX	2 453 741,75	-152 122,00	2 301 619,75
901 SECURITE	961 238,00	48 334,00	1 009 572,00
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	3 114 528,03	-291 286,00	2 823 242,03
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	6 857 502,99	-616 559,57	6 240 943,42
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	2 238 306,04	106 651,00	2 344 957,04
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 435 676,00	73 374,00	2 509 050,00
906 ACTION ECONOMIQUE	2 981 439,04	-539 096,76	2 442 342,28
907 ENVIRONNEMENT	3 324 045,98	-614 850,67	2 709 195,31
908 TRANSPORTS	18 965 604,77	1 016 408,00	19 982 012,77
922 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00
925 OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,00	0,00	300 000,00
926 TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00
950 DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AP)	0,00	0,00	0,00
Somme :	80 687 022,03	-969 148,00	79 717 874,03

Fonctionnement

Chapitre	Total budgétaire avant DM	Propositions DM	Total budgétaire après DM
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00		0,00
930 SERVICES GENERAUX	11 911 695,13	120 432,53	12 032 127,66
931 SECURITE	4 810 000,00	150 000,00	4 960 000,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	7 560 280,00	331 000,00	7 891 280,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	4 074 061,41	-563,78	4 073 497,63
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / REGUL RMI)	46 014 550,00	1 770 528,00	47 785 078,00
9343 APA	12 826 000,00	0,00	12 826 000,00
9344 RSA / REGULARISATIONS DE RMI	10 603 000,00	-670 000,00	9 933 000,00
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 003 600,00	5 926,36	1 009 526,36
936 ACTION ECONOMIQUE	5 674 973,59	-6 432,11	5 668 541,48
937 ENVIRONNEMENT	1 025 476,00	-47 304,00	978 172,00
938 TRANSPORTS	20 286 458,00	221 500,00	20 507 958,00
941 AUTRES IMPOTS ET TAXES	859 998,00	-86 133,00	773 865,00
943 OPERATIONS FINANCIERES	1 216 990,00	40 000,00	1 256 990,00
944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	115 000,00	5 000,00	120 000,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	74 349,00	0,00	74 349,00
946 TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
952 DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AE)	0,00	0,00	0,00
953 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00
Somme :	152 356 431,13	1 833 954,00	154 190 385,13

**BUDGET PRINCIPAL -
RECETTES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM PAR FONCTIONNEMENT**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 048-224800011-20241105-CD_24_1040-DE

Investissement

Chapitre		Total crédits inscrits recette	Crédits votés en DM	Total budgétaire après DM
	001 SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00		0,00
900	SERVICES GENERAUX	384 955,29	373 950,00	758 905,29
902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	3 446 797,26	250 000,00	3 696 797,26
903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	417 308,00	0,00	417 308,00
904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	811 810,35	462 907,00	1 274 717,35
906	ACTION ECONOMIQUE	1 331 399,63	0,00	1 331 399,63
908	TRANSPORTS	3 046 743,24	867 500,00	3 914 243,24
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 193 068,83	76 495,00	4 269 563,83
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	42 354 939,43	-3 000 000,00	39 354 939,43
925	OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,00	0,00	300 000,00
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	20 000 000,00	0,00	20 000 000,00
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	100 000,00	0,00	100 000,00
	Somme :	80 687 022,03	-969 148,00	79 717 874,03

Fonctionnement

Chapitre		Total crédits inscrits recette	Crédits votés en DM	Total budgétaire après DM
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 453 531,13		2 453 531,13
930	SERVICES GENERAUX	418 500,00	0,00	418 500,00
931	SECURITE	17 000,00	0,00	17 000,00
932	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	660 500,00	0,00	660 500,00
933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	61 200,00	0,00	61 200,00
934	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / REGUL RMI)	8 100 925,00	1 263 760,00	9 364 685,00
9343	APA	4 134 600,00	0,00	4 134 600,00
9344	RSA / REGULARISATIONS DE RMI	350 000,00	0,00	350 000,00
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	658 600,00	0,00	658 600,00
936	ACTION ECONOMIQUE	364 200,00	0,00	364 200,00
937	ENVIRONNEMENT	400 000,00	0,00	400 000,00
938	TRANSPORTS	580 000,00	0,00	580 000,00
940	IMPOSITIONS DIRECTES	1 789 082,00	0,00	1 789 082,00
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	79 018 061,00	-929 806,00	78 088 255,00
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 712 602,00	1 500 000,00	48 212 602,00
943	OPERATIONS FINANCIERES	5 000,00	0,00	5 000,00
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	132 630,00	0,00	132 630,00
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00
	Somme :	152 356 431,13	1 833 954,00	154 190 385,13

**BUDGETS ANNEXES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
SITUATION BUDGETAIRE APRES DM PAR NATURE**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 048-224800011-20241105-CD_24_1040-DE

Fonctionnement



1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 891,86	0,00	2 891,86
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	70 280,14	37 000,00	107 280,14
011	60621	COMBUSTIBLES	29 679,86	10 000,00	39 679,86
011	60622	CARBURANTS	0,00	0,00	0,00
011	60623	ALIMENTATION	994,00	0,00	994,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	176 600,00	0,00	176 600,00
011	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	1 303,92	0,00	1 303,92
011	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00	0,00	0,00
011	60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	330 000,00	105 000,00	435 000,00
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	11 500,00	0,00	11 500,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	5 000,00	0,00	5 000,00
011	61551	MATERIEL ROULANT	0,00	0,00	0,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	19 546,55	0,00	19 546,55
011	6156	MAINTENANCE	110 903,67	0,00	110 903,67
011	6168	AUTRES	7 500,00	0,00	7 500,00
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 500,00	0,00	2 500,00
011	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	15 000,00	6 000,00	21 000,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	64 000,00	0,00	64 000,00
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	9 720,00	0,00	9 720,00
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	120 000,00	0,00	120 000,00
011	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	100,00	0,00	100,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	0,00	0,00	0,00
011	6241	TRANSPORTS DE BIENS	6 500,00	0,00	6 500,00
011	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	12 000,00	0,00	12 000,00
011	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	0,00	0,00	0,00
011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100,00	0,00	100,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	6 500,00	0,00	6 500,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	45 000,00	0,00	45 000,00
012	6331	VERSEMENT MOBILITE	4 000,00	0,00	4 000,00
012	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L	4 310,00	0,00	4 310,00
012	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION	8 720,00	0,00	8 720,00
011	6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	300,00	0,00	300,00
012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	700 240,00	0,00	700 240,00
012	64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	18 000,00	0,00	18 000,00
012	64113	NBI	13 300,00	0,00	13 300,00
012	64118	AUTRES INDEMNITES	184 000,00	0,00	184 000,00
012	64131	REMUNERATIONS	241 000,00	-6 000,00	235 000,00
012	6414	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION	0,00	0,00	0,00
012	6417	APPRENTIS	10 000,00	0,00	10 000,00
012	6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	156 700,00	0,00	156 700,00
012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	228 500,00	0,00	228 500,00
012	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C	8 000,00	0,00	8 000,00
012	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	40 000,00	0,00	40 000,00
012	6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	3 050,00	0,00	3 050,00
012	6474	VERSEMENTS AUX ŒUVRES SOCIALES	7 500,00	0,00	7 500,00
012	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	500,00	0,00	500,00
012	6488	AUTRES	27 450,00	0,00	27 450,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	0,00
65	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	2 000,00	0,00	2 000,00
65	65888	AUTRES	10,00	0,00	10,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000,00	0,00	2 000,00

68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	240 000,00	Envoyé en préfecture le 07/11/2024
			Somme :	2 947 200,00

Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le
ID : 048-224800011-20241105-CD_24_1040-DE

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	40 000,00	0,00	40 000,00
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	50 000,00	0,00	50 000,00
011	60621	COMBUSTIBLES	14 106,00	0,00	14 106,00
011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	0,00	0,00	0,00
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	100 000,00	15 000,00	115 000,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	14 881,00	0,00	14 881,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	500,00	0,00	500,00
011	6156	MAINTENANCE	7 894,00	0,00	7 894,00
011	6168	AUTRES	550,00	0,00	550,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	34 619,00	0,00	34 619,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	103 021,00	0,00	103 021,00
011	63512	TAXES FONCIERES	8 300,00	0,00	8 300,00
011	63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	11 000,00	0,00	11 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	78 000,00	0,00	78 000,00
65	65888	AUTRES	22 000,00	1 850,00	23 850,00
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	15 129,00	10 000,00	25 129,00
Somme :			500 000,00	26 850,00	526 850,00

3 DOMAINE DE BOISSETS

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	600,00	0,00	600,00
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	6 000,00	-3 000,00	3 000,00
011	60623	ALIMENTATION	23 581,00	-17 300,00	6 281,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	13 700,00	0,00	13 700,00
011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	-900,00	100,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 000,00	-3 000,00	1 000,00
011	6065	LIVRES DISQUES CASSETTES	0,00	0,00	0,00
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	7 020,00	0,00	7 020,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	6 132,00	-4 000,00	2 132,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	500,00	0,00	500,00
011	6156	MAINTENANCE	3 840,00	0,00	3 840,00
011	6168	AUTRES	1 500,00	-700,00	800,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 098,00	0,00	1 098,00
012	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	32 000,00	0,00	32 000,00
011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100,00	0,00	100,00
011	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	2 200,00	0,00	2 200,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 000,00	-1 100,00	2 900,00
011	6288	AUTRES	370,00	0,00	370,00
011	63512	TAXES FONCIERES	9 800,00	0,00	9 800,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	0,00	0,00	0,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	0,00	0,00	0,00
65	65888	AUTRES	422,00	0,00	422,00
67	675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	0,00	0,00	0,00
67	6761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVES) TRANSFEREES EN INVE	0,00	0,00	0,00
68	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	72 137,00	0,00	72 137,00
Somme :			190 000,00	-30 000,00	160 000,00

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00	0,00	0,00
13	13913	DEPARTEMENTS	10 616,00	0,00	10 616,00
20	2033	FRAIS D'INSERTION	2 000,00	0,00	2 000,00
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	43 536,40	0,00	43 536,40
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	30 000,00	0,00	30 000,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	2 000,00	0,00	2 000,00
21	2188	AUTRES	247 933,16	0,00	247 933,16
23	2313	CONSTRUCTIONS	50 000,00	0,00	50 000,00
28	28188	AUTRES	0,00	0,00	0,00
Somme :			386 085,56	0,00	386 085,56

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00	0,00	0,00
13	13912	REGIONS	308,00	0,00	308,00
13	13913	DEPARTEMENTS	85 657,00	0,00	85 657,00
19	192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
20	2033	FRAIS D'INSERTION	0,00	0,00	0,00
23	2314	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	49 164,00	0,00	49 164,00
Somme :			135 129,00	0,00	135 129,00

3 DOMAINE DE BOISSETS

Code Regroupement	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE	0,00	0,00	0,00
13	13912	REGIONS	1 615,00	0,00	1 615,00
13	139313	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS	7 665,00	0,00	7 665,00
19	192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
21	21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	0,00	0,00	0,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	15 000,00	0,00	15 000,00
21	2188	AUTRES	0,00	0,00	0,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	96 005,69	0,00	96 005,69
27	2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	0,00	0,00	0,00
Somme :			120 285,69	0,00	120 285,69

BUDGETS ANNEXES - RECETTES D'INVESTISSEMENT ET SITUATION BUDGETAIRE APRES DM PAR

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 048-224800011-20241105-CD_24_1040-DE

Fonctionnement

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
013	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL		0,00	0,00
70	70641	TAXES D'ANALYSE		0,00	0,00
74	74718	AUTRES		0,00	0,00
74	748388	AUTRES ATTRIBUTIONS PEREQUATION COMPENSATION		24 365,00	24 365,00
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMI		127 635,00	127 635,00
77	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.		0,00	0,00
				152 000,00	152 000,00

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
70	706888	AUTRES		0,00	0,00
75	75813	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES		0,00	0,00
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMI		26 850,00	26 850,00
77	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.		0,00	0,00
				26 850,00	26 850,00

3 DOMAINE DE BOISSETS

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
70	7022	COUPE DE BOIS		0,00	0,00
70	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		0,00	0,00
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES		0,00	0,00
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMI		-30 000,00	-30 000,00
77	777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRA.		0,00	0,00
				-30 000,00	-30 000,00

1 LABORATOIRE DPTAL ANALYSES

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE		0,00	0,00
28	28033	FRAIS D'INSERTION		0,00	0,00
28	2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DROITS		0,00	0,00
28	281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		0,00	0,00
28	281828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT		0,00	0,00
28	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		0,00	0,00
28	28188	AUTRES		0,00	0,00
				0,00	0,00

2 AIRE DE LA LOZERE

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE		0,00	0,00
13	1313	DEPARTEMENTS		0,00	0,00
28	28041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		0,00	0,00
28	28148	AUTRES CONSTRUCTIONS		9 224,84	9 224,84
28	28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS		0,00	0,00
28	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		775,16	775,16
				10 000,00	10 000,00

3 DOMAINE DE BOISSETS

Code Regroup	Article	Libellé Article	Total crédits avant DM	Propositions DM	Total crédits après DM
00	001	SOLDE EXECUTION DE LA S.I. REPORTE		0,00	0,00
28	281314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS		0,00	0,00
28	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		0,00	0,00
				0,00	0,00